

Liste des pièces à fournir pour une cession de fonds

Pour le Cédant :

- La copie recto/verso de votre pièce d'identité,
 - L'extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés,
 - L'adresse exact du fonds de commerce,
 - Le numéro de la ligne téléphonique du fonds de commerce,
 - Nom et coordonnées de l'expert-comptable,
 - Titre de propriété du fonds de commerce (si acquisition) ou date exacte de la création,
 - Le prix de vente,
 - Bilans des 3 dernières années + attestation de votre expert-comptable mentionnant le chiffre d'affaire entre la clôture du dernier exercice et le mois de juin 2022,
 - Liste du matériel & mobilier descriptive et estimative (Attention ne pas inclure les matériels faisant l'objet d'un crédit-bail ou d'un prêt par un fournisseur),
 - Horaires d'ouverture et de fermeture, dates des fermetures pour congés,
 - Prêt en cours (copie du contrat de prêt + tableau d'amortissement),
 - Liste et copie des contrats en cours expressément repris par le cessionnaire,
 - Règlement de copropriété, plan des locaux dans lequel le fonds est exploité, PV d'Assemblée ayant décidé la réalisation de travaux.
-
- Si salariés :
 - Liste des salariés avec copie de leur contrat de travail (+ avenants),
 - copie de la dernière feuille de paie, avec indication des primes et avantages,
 - registre du personnel,
 - Les coordonnées de l'avocat en charge du procès en cours (contentieux aux Prud'hommes)
-
- Si bail en cours :
 - Copie du contrat de bail en cours
 - Coordonnées du ou des bailleurs (Nom, Prénoms, Adresse, Téléphone, Email)
 - Si le droit au bail a été acquis, copie du contrat de cession de droit au bail
 - Montant actuel du loyer
 - Montant actuel du dépôt de garantie
 - Montant actuel de la provision sur charges
-
- Autorisations administratives :
 - Copie des autorisations administratives relatives au fonds
 - Copie du procès-verbal de la dernière visite de la commission d'hygiène et de sécurité
-
- Dossier de diagnostics techniques comprenant :
 - Le diagnostic amiante (si permis de construire antérieur au 1er juillet 1997)
 - Le diagnostic de performance énergétique (DPE)

Pour le Cessionnaire :

- Pièce d'identité
- Le mode de financement (montant de prêt, durée minimum, taux maximum) s'il y a lieu.
- La signature de la lettre de mission et versement des sommes appelées.